

VILLE DE SENONCHES CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2017 SOUS LA PRESIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS

La convocation a été établie et affichée le 28 juin 2017

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance de Conseil Municipal, réuni en session extraordinaire et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Valérie CHANTOISEAU.

APPEL NOMINAL

ETAIENTS PRESENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, M. Michel DESHAYES, ~~Mme Paula MANCEL-MOREAU~~, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, Mme Françoise DESPAS, M. Aurélien MOREAU, Mme Laurence LAGANE, M. Jacky VIGNERON, Mme Christelle COLAS, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, M. Michel MERCIER, Mme Elodie BOSSENEC, M. Jean-Pierre FOURNIER, ~~Mme Marie-Agnès RUEL, M. Pascal BIROLLEAU~~

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<i>Mandant</i>	<i>Mandataire</i>	<i>Date de procuration</i>
Mme Marie-Agnès RUEL	Mme Janine DUTTON	28/06/2017
M. Pascal BIROLLEAU	M. Xavier NICOLAS	30/06/2017
Mme Paula MANCEL-MOREAU	M. Aurélien MOREAU	28/06/2017

Cette réunion étant une séance extraordinaire, le compte-rendu de la séance précédente sera adopté lors du prochain Conseil Municipal.

La Quorum étant atteint, et après avoir pris acte de l'allocution de Monsieur le Maire relative à cette réunion extraordinaire, le Conseil est passé à l'examen de l'ordre du jour.

1) CHANGEMENT D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le décret permettant aux directions académiques d'autoriser le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaires est paru le 27 juin dernier au Journal Officiel.

Ce décret dispose que les directeurs académiques des services de l'Education Nationale (Dasen), lorsqu'ils sont saisis d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école peuvent autoriser le retour à une semaine scolaire organisée sur 4 jours.

Après concertation avec les équipes enseignantes, les délégués de parents d'élèves et les parents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour un retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.

Les différentes raisons ayant entraîné cette proposition, sont les suivantes :

- La demande très majoritaire des parents d'élèves et des enseignants,
- La difficulté à organiser et à assurer les temps d'activités périscolaires en milieu rural notamment en matière de gestion du personnel sur des horaires compliqués,
- Un manque de concentration des enfants dès le jeudi après-midi, constaté par les enseignants,
- Des départs vers le secteur privé compte-tenu, en partie, du maintien du mercredi en journée de repos pour les enfants,
- La faible efficacité du mercredi du fait des contraintes liées aux transports de scolaires qui n'ont pas permis une demi-journée pleine telle que prévue dans les textes.
- L'organisation des accueils de loisirs sans hébergements du mercredi entier, plus aisée à mettre en place qu'à la demi-journée.

De surcroît, après étude, nous avons constaté que ce retour à la semaine de 4 jours engendrera une économie conséquente avec la suppression des Temps d'Activités Péri-éducatives.

La délibération concernant le changement d'organisation des rythmes scolaires devant être transmise à Monsieur Joël SÛRIG, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Eure et Loir accompagné du compte-rendu des conseils d'école, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours.

Adopté à l'unanimité.

2) COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

A) Demande de Subvention pour un projet solidaire étudiant

Monsieur le Maire explique avoir été destinataire d'un courrier émanant de Chloé DUBILLE, étudiante en Licence Information et Communication.

Avec deux amies, elle a créé l'association iRAIDistibles qui a pour but de participer à la quatrième édition de l'Europ'RAID se déroulant du 29 juillet au 20 août 2017.

L'Europ'Raid est un tour d'Europe qui combine plusieurs aspects : culturel, solidaire et sportif. En effet, l'objectif est de traverser 20 pays d'Europe en 23 jours, soit 10 000 km, à bord d'une Peugeot 205. C'est un véritable voyage à la découverte de patrimoines, de cultures, d'histoires et de rencontres avec les populations locales. En plus de cette dimension culturelle, le raid s'inscrit dans une démarche solidaire puisque chaque équipage acheminera 100kg de fournitures scolaires dans des Ecoles des pays de l'Est.

Pour pouvoir concrétiser ce projet, les étudiantes doivent réunir un budget d'environ 6 000€. De ce fait, elles réalisent des partenariats avec des entreprises, des commerces et des collectivités territoriales. Ces contributions financières permettent de participer à une aventure humaine et solidaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Adopté à l'unanimité.

B) Projet d'aménagement de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'un commerçant du centre-ville, qui tient actuellement le « bar des halles », concernant la possibilité de créer une salle de restauration dans son établissement. Après étude avec un architecte sur la faisabilité de ce projet, il apparaît que celui-ci n'est pas réalisable, compte-tenu de l'exiguïté du local.

Le commerçant a donc repris contact avec la mairie et a été reçu par Monsieur le Maire et Monsieur GOURLOO, adjoint au Maire, afin de voir quels étaient les locaux susceptibles d'être compatibles avec son projet.

Il s'avère que l'ancienne mairie, moyennant quelques travaux de rénovation intérieure et de mise aux normes, pourrait convenir car ce lieu est central et pourrait constituer un vecteur de redynamisation du centre-ville en face du château.

Cependant, Il faudrait auparavant reloger les différentes associations présentes dans ce lieu.

Les locaux de la trésorerie, disponibles, pourraient les accueillir après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme permettant les indispensables travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- une nouvelle affectation pour les locaux de l'ancienne mairie
- le principe d'un bail commercial consenti pour l'occupation de ces locaux après avis des domaines
- l'autorisation à donner à ce commerçant d'effectuer les travaux de transformation nécessaires, à ses frais, tout en préservant le bâti existant
- l'occupation par les associations concernées des anciens locaux de la trésorerie

Adopté à l'unanimité.

c) Convention avec Energie Eure et Loir pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part importante de leur budget.

Dans un contexte déjà difficile, nous sommes contraints de devoir nous interroger sur notre façon de consommer l'énergie et sur les solutions qui nous permettront de mieux maîtriser nos dépenses énergétiques en priorisant nos actions.

Cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre que la plupart des collectivités, et en particulier les plus petites d'entre elles, ne disposent pas des compétences techniques et des moyens humains nécessaires.

Aussi, ENERGIE Eure et Loir, en tant que :

- **représentant** des collectivités dans le domaine de l'énergie en réseaux (distribution publique de l'électricité et du gaz),
- **acteur** de la transition énergétique avec la concrétisation de nombreuses actions depuis plusieurs années (amélioration de l'éclairage public, électromobilité, achat d'énergie, mise à disposition de plateformes pour la rénovation énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie, lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation des jeunes publics aux enjeux énergétiques ...), ENERGIE Eure-et-Loir a décidé de venir en aide aux collectivités pour les accompagner dans la mise en place de mesures destinées notamment aux économies d'énergie dans les bâtiments publics.

ENERGIE Eure et Loir prendra contact, prochainement, avec chaque collectivité afin de proposer une convention qui permettra de définir les modalités selon lesquelles la Collectivité pourra bénéficier de ses compétences.

Adopté à l'unanimité.